## LE TRAIT-D'UNION SYNERGIE-OFFICIERS



# La route vue du ciel

PNIJ: nouvelle version, mêmes problèmes









# SOMMAIRE

## le trait d'union n°221



## 3 ÉDITO

## 5 ACTUALITÉS

- PNIJ : NOUVELLE VERSION, MÊMES PROBLÈMES.

- LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR S'ENGAGE DANS LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS.

## 11 DOSSIER DE FOND

- LA ROUTE VUE DU CIEL

#### 17 GESTION

- LA GESTION DANS TOUS SES ÉTATS

- GALONNAGE : LES 2 SYNDICATS MAJORITAIRES DOIVENT ÊTRE ENTENDUS

## 21 SOUVENONS-NOUS

- LE PANIER À SALADE

## 25 LU POUR VOUS

27

- LA CRIMINOLOGIE POUR LES NULS 2<sup>ÈME</sup> ÉDITION

**BULLETIN D'ADHÉSION** 

N° 221 - 2<sup>eme</sup> Trimestre 2018

Revue trimestrielle d'information du Syndicat Synergie-Officiers

Affilié à la CGC par le canal exclusif de l'Union Fédérale des Cadres des Fonctions Publiques (CFE-CGC)

Publication inscrite à la commission paritaire de presse sous le n° CPPAP :1018 S 05864 Valable jusqu'au 31 octobre 2018

#### Synergie-Officiers

2 bis, Quai de la Mégisserie - 75001 Paris Tél.: 01 40 13 02 85 Fax: 01 40 28 47 73 bureau.national@synergie-officiers.com

#### Abonnement

Un an, 4 numéros : 10 € Contacter le Secrétariat au 01 40 13 02 85

> Directeur de la publication Patrice RIBEIRO

> > Rédacteur en chef Alain ROMANET

#### Rédaction

Benjamin ISELI, Gaelle JAMES, Isabelle TROUSLARD, Frédéric BISANCON, Benoit EBEL et les membres de la section des retraités

#### Maquette et réalisation Éditions Crépin-Leblond 14 rue du Patronage Laïque

14 rue du Patronage Laïque 52902 Chaumont Tél.: 03 25 03 87 48 Fax: 03 25 03 87 40 a césure estivale est déjà largement entamée sans qu'une question de fond concernant les officiers ne soit tranchée. Le galonnage des officiers n'est toujours pas défini. Alors que le protocole qui crée le nouveau grade de commandant divisionnaire a été ratifié le 16 avril 2016, alors que son application prenait effet le 1er janvier 2017, la résolution de la représentation du grade et de sa

force symbolique aura été éludée par un DGPN et trois ministres de l'Intérieur.

Ce dossier est désormais entre les mains de Gérard COLLOMB qui procrastine visiblement autant que ses prédécesseurs. Tout plaide pour un galonnage en adéquation avec nos homologues de la pénitentiaire, des douanes, des pompiers et... de la gendarmerie. Il est d'ailleurs hallucinant de se rappeler que ce dossier a été longtemps écarté car les gendarmes s'y opposaient... ce qui en dit long sur l'ampleur qu'ils ont pu prendre au MI ainsi que sur le tissage de réseaux dans tous les milieux d'influence. Mais après tout, ils ne sont forts que de nos faiblesses.

Mais l'inexplicable et hallucinant délai de retard à prendre une décision est emblématique de notre administration : pas de vague, pas de risque, ne fâcher personne, ne pas se singulariser par un avis qui pourrait vous être reproché plus tard.

Cet atavisme se retrouve lorsqu'il s'agit de gérer le quotidien, mais aussi les dossiers individuels, pudiquement dénommés ainsi pour dépersonnaliser et oublier que ce sont avant tout des femmes et des hommes. C'est le rôle d'une organisation majeure comme Synergie-Officiers de faire face pour la défense de vos intérêts collectifs et particuliers. Certains collègues demandent parfois à quoi sert un syndicat ? Il existe une réponse simple : ne pas se syndiquer, ne pas soutenir l'action des syndicats, c'est faire exclusivement confiance à sa hiérarchie pour défendre ses intérêts. Hiérarchie qui, on le sait, est avant tout empreinte de philanthropie quand il s'agit de choisir les priorités.

Le retard scandaleux dans la définition des galons du sommital ne doit en aucun cas occulter les avancées extraordinaires du protocole de 2016 :



PATRICE RIBEIRO

sur les plans statutaires, fonctionnels, indiciaires et indemnitaires, bien sûr, mais avec des conséquences structurelles fortes qui créent une véritable déflagration (déflation, nomenclature, positionnement) qui va impacter durablement et profondément la Police nationale.

Ce protocole a été arraché à l'administration conformément à la feuille de route de Synergie-Officiers. Plus que jamais, notamment face à la politique actuelle qui prétend affai-

blir puis finalement annihiler les corps intermédiaires au nom d'un ultra-libéralisme qui créera de nouvelles féodalités, il est primordial de soutenir l'action des syndicats représentatifs. L'administration ne connaît que les rapports de force. La légitimité tirée des urnes est la seule qui compte.

Parce que notre fonction participe de la représentation du Pouvoir, parce que les femmes et les hommes des forces de sécurité intérieure risquent leur intégrité physique et leur vie chaque jour, même s'ils sont voués aux gémonies par les bobos ultra-privilégiés et les politiques entourés de gardes du corps, notre métier est atypique et est au cœur du socle républicain.

Gel du point d'indice, suspension du PPCR, augmentation de la CSG non compensée sont les stigmates de leur mépris inversement proportionnel à notre engagement.

En décembre, vous serez appelé(e)s aux urnes pour défendre ce que nous sommes. Nous donner mandat pour leur dire le Vérité de notre quotidien ou condamner une profession tout entière à de l'à-platventrisme devant une administration aux ordres de ceux qui nous veulent silencieux et dociles.

Les combats à mener sont devant nous : réforme de la procédure pénale, refonte des structures, clause de revoyure, exhaussement de l'IRP, déflation, transferts des postes à responsabilité, temps de travail, préservation de la vie privée... c'est à vous de décider dans quel monde vous désirez évoluer durant les quatre années à venir.

#### **Patrice RIBEIRO**

Secrétaire général

## RÉMY, POLICIER, A BESOIN D'UNE PROTECTION IRRÉPROCHABLE, COMME CELLE QU'IL ASSURE AUX AUTRES.

## OFFRE RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS MGP

-20% SUR L'ASSURANCE AUTO\*

-10% SUR L'ASSURANCE HABITATION\*





ASSURÉMENT HUMAIN

MF 1er assureur des agents du service public : selon une étude Kantar TNS de mars 2017.

\*Réduction appliquée la 1<sup>ere</sup> année pour toute souscription du 01/01/2018 au 31/12/2018 d'un 1<sup>er</sup> contrat AUTO PASS ou DOMO PASS en tant qu'adhérent de la mutuelle MGP. Offre valable une seule fois, et non cumulable avec toute offre promotionnelle en cours.

Pour connaître les conditions et limites des garanties de nos contrats AUTO PASS et DOMO PASS, contactez votre agence GMF ou téléphonez au 0 970 809 809 (n° non surtaxé, du lundi au samedi de 8h à 20h). Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ces contrats sont consultables sur gmf.fr

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et sa filiale GMF ASSURANCES. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.

# PNIJ: NOUVELLE VERSION, MÊMES PROBLÈMES



À l'issue de la réunion d'information et d'échanges multipartites organisée par la DGPN en date du 14 novembre 2017, à laquelle SYNERGIE-OFFICIERS avait participé et dont il vous avait été donné compte rendu à l'époque, monsieur Xavier MARTINELLI, directeur de l'ANTENJ, nous avait promis une nouvelle rencontre en début d'année 2018, consécutive au déploiement d'une mise à jour de la PNIJ programmée pour le premier trimestre.

UNEOPOLE

Las, le temps passant et ni cette réunion, ni la fameuse mise à jour n'ayant émergé, SYNERGIE-OFFICIERS publiait le 9 mai 2018 un écrit dans lequel il conspuait les carences d'un outil toujours

pas amélioré, et dont les errances et la difficulté d'utilisation devaient conduire à un retour du choix pour l'OPJ du prestataire à requérir pour la mise en œuvre et la gestion d'une interception technique.

> Fort opportunément, l'ANTENJ déployait le 15 mai la version v1.3 de la PNIJ.

Les premiers retours d'expérience des utilisateurs montraient que cette évolution était minime, très loin d'être satisfaisante. Pour autant, l'ANTENJ prévoyait de couper le STIJ dans la nuit du 31 mai au 1er juin, ce qui aurait rendu de fait impossible le transfert des données des opérateurs mobiles Free et Orange vers un prestataire extérieur tel qu'Elektron.

Une salvatrice levée de boucliers de plusieurs services judiciaires, couplée à une prise de conscience par certains magistrats des risques d'un monopole de la PNIJ sur les garanties d'exhaustivité des données techniques obtenues par les enquêteurs poussait l'ANTENJ à stopper le processus.

Dans la foulée, monsieur MARTINELLI conviait le 12 juin la représentation syndicale à une réunion d'information "point d'étape", en présence de représentants de la DGPN.

Si nos interlocuteurs faisaient un constat plutôt positif de cette mise à jour et de l'utilisation de la PNIJ, nous leur opposions l'immense déception que les utilisateurs avaient eu l'occasion de nous faire remonter.

En effet, les quelques évolutions et correctifs apparus avec cette version ne masquent pas la masse des points fondamentaux n'ayant bénéficié que d'évolutions parcellaires et incomplètes. Si l'annuaire, tant attendu a bien été créé afin de faciliter le travail des enquêteurs, il ne concerne que les appels, et pas les SMS. Cela ne constituant qu'un exemple parmi tant d'autres d'évolutions tronquées et d'attentes décues.



Les dysfonctionnements sont toujours nombreux et confrontent les enquêteurs à des risques réels de déperdition de données, tant sur l'audio que sur les SMS. L'intuitivité de l'interface reste insatisfaisante. Face à ce constat, monsieur MARTINELLI nous assurait être totalement conscient des difficultés rencontrées. Il reconnaissait que la v1.3 était imparfaite et en retard. Il précisait que ses équipes travaillaient déjà à la création de nouvelles versions censées être déployées à compter de l'automne prochain, afin de continuer à améliorer le fonctionnement de l'outil et notamment fournir aux enquêteurs un annuaire complet.

Pour attester de son intention de connaître et répondre au mieux aux besoins des enquêteurs, notre hôte insistait sur le fait que des membres de la PNIJ ont été envoyés en "stages d'observation" dans les services d'enquêtes, au contact des procéduriers.

Pour justifier certaines failles ponctuelles de son outil, le directeur de l'ANTENJ évoquait des cas de dysfonctionnements temporaires chez certains opérateurs, qui se répercutaient ensuite au sein de la PNIJ et causaient des "erreurs de remontées des puits de données". Ainsi, quand un opérateur rencontre une panne matérielle, c'est toute la PNIJ qui serait impactée. Pour éviter aux enquêteurs la confusion entre panne de la PNIJ et panne des opérateurs, monsieur MARTINELLI nous indiquait souhaiter que lors d'une prochaine mise à jour, un bandeau déroulant puisse informer de l'origine d'éventuels soucis affectant la PNIJ.

Soumis, malgré ces intentions louables d'amélioration, au problème plus global d'un outil "mal né" dont des mises à jour sporadiques ne suffiront jamais à en faire un "outil de compétition", notre interlocuteur confirmait qu'une PNIJ V2 basée sur une interface générale totalement nouvelle était envisagée, mais qu'elle ne verrait pas le jour avant quelques années.

Interrogé sur la problématique de la formation en E-learning qui est insuffisante, le directeur de l'ANTENJ précisait être en discussion avec la DRCPN pour que de véritables formations soient mises en œuvre.

Ce seul dernier point, la géolocalisation, dont clairement il apparaît qu'il ne pourra pas être réglé avant

début 2019, doit amener le directeur de l'ANTENJ à autoriser les enquêteurs à requérir d'autres opérateurs que la PNIJ.

Soumis à ce constat, monsieur MARTINELLI reconnaissait l'obligation actuelle de solliciter, en cas d'écoutes et de géolocalisation simultanées, deux prestataires différents, la PNIJ et un prestataire privé. S'il déplorait cet état de fait, il en renvoyait la responsabilité technique à THALES, qui n'avait toujours pas la capacité de gérer cette fonctionnalité pourtant prévue au sein du marché public. L'industriel serait à pied d'œuvre pour répondre à ce besoin impérieux, dont le déploiement sera fait progressivement.

## Plus précisément, monsieur MARTINELLI nous exposait les évolutions attendues lors des versions v1.4 et v1.4.1, programmées pour une mise en œuvre à l'automne prochain :

- annuaire pour les SMS,
- rendre possible le déplacement des dossiers et sous-dossiers complets vers un autre dossier,
- améliorer la présentation d'une réponse prestation d'identification lorsqu'elle est sans résultat,
- traitement de l'obsolescence de l'applet du player audio,
- créer un pop-up affichant la description de la réquisition sur la page d'exploitation,
- incitation de l'OPJ à signer les scellés,
- étendre la tâche de clôture et de signature du scellé aux co-titulaires de l'affaire,
- permettre l'accès systématique aux magistrats aux dossiers de l'affaire,
- modifier l'affichage des FADET,
- permettre le placement sous scellé d'un dossier clôturé,
- permettre enfin le scellement par dossiers.

#### Quant à l'évolution espérée fin d'année 2018 - début 2019, elle devrait permettre :

- gestion de la 4G Orange,
- refonte totale du PV de retranscription (zones de texte libres et volets),
- améliorer la numérotation des communications.
- mettre en place une solution de mobilité à travers les supports NEO afin d'améliorer entre autres la gestion des renvois d'appel,
- reconnaissance des protocoles / exploitation optimisée de la métadonnée,
- sonorisation,
- simplification de l'affichage des communications voLTE interceptées,
- évolutions complémentaires XML 2.4 (prise en compte de nouvelles prestations, du suivi à l'étranger et modification des hits de géolocalisation),
- validation du service fait,
- continuité d'enquête,
- amélioration de l'affichage des communications (multi-lignes),
- permettre la géolocalisation.

À l'issue de cette rencontre avec l'ANTENJ et la DGPN, et malgré les bonnes intentions évidentes affichées par nos interlocuteurs, le sentiment qui domine est la frustration, face à la lenteur de l'évolution d'un outil dont il n'est même plus nécessaire d'écrire qu'il est inadapté, tant ce constat est désormais consacré chez ses utilisateurs. Face à ces carences non résolues, et malheureusement non en voie de l'être dans un futur proche, SYNERGIE-OFFICIERS réclame encore et toujours pour l'OPJ, dans le cadre de la procédure d'impossibilité technique prévue par la loi, la possibilité de requérir un prestataire extérieur à la PNIJ!

SYNERGIE-OFFICIERS n'est en rien hostile à la PNIJ, et n'a évidemment aucun avantage à défendre des intérêts privés. Les seuls intérêts que SYNERGIE-OFFICIERS défend sont ceux des enquêteurs, et au travers d'eux ceux de la société que ces derniers concourent à protéger.

Pour une Justice fiable, il faut aussi des outils adaptés. La PNIJ n'en est pas encore un, les policiers doivent pouvoir encore s'en exonérer!

## ENGAGÉS | ALLIÉS

à nous pour vous protéger protéger



Protéger la Nation et leurs concitoyens est le devoir quotidien dont s'acquittent avec dévouement les forces de la communauté sécurité-défense. Cet engagement mérite plus que de la considération. Une reconnaissance qui s'exprime en actes.

La mutuelle Unéo, la mutuelle MGP et GMF se sont unies au sein d'UNÉOPÔLE. Toutes se mobilisent pour assurer mutuellement et durablement la protection sociale et les conditions de vie des membres de la communauté sécurité-défense en leur apportant des solutions plus spécifiques et plus justes.







Unéo, MGP et GMF sont membres d UNÉOPÔLE la communauté sécurité défense

Retrouvez-nous sur UNEOPOLE.FR

## LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR s'engage dans la lutte contre les discriminations

Après la signature du protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein du ministère de l'Intérieur du 07 mars 2014, le ministère de l'Intérieur va plus loin dans son engagement pour l'égalité et la diversité.

Cet engagement s'inscrit dans la démarche de certification entamée en juillet 2017 auprès de l'AFNOR (Association française de normalisation) destinée à obtenir le label Égalité Diversité. Ainsi, le ministère et la Police nationale témoignent de leur engagement en matière de prévention des discriminations, d'égalité professionnelle et de promotion de la diversité dans le cadre de la gestion des ressources humaines. Ce label a vocation a touché à terme l'ensemble du ministère et dans l'attente de son obtention des sites pilotes ont été préalablement retenus : les Hauts-de-France la Préfecture de Police, le DCSP, la DCPJ, la DCRFPN et la DRCPN.

La délivrance du label Égalité Diversité sera faite à l'issue de diverses démarches dont la signature d'un protocole Diversité par le ministère de l'Intérieur et les organisations syndicales, d'un audit des agents de l'AFNOR et enfin de la mise en place de mesures bien particulières comme la création de référents et de cellules d'écoute. Il sera délivré en deux temps : d'une part l'AFNOR certifiera la partie Égalité concernant l'égalité de traitement des hommes et des femmes au sein du ministère l'Intérieur, puis se prononcera sur l'aspect Diversité.

La délivrance du label Egalité Diversité sera faite à l'issue de diverses démarches dont la signature d'un protocole Diversité par le Ministère de l'Intérieur et les organisations syndicales, d'un audit des agents de l'AFNOR et enfin de la mise en place de mesures bien particulières comme la création de référents et de cellules d'écoutes.

L'audit de l'AFNOR, quant à lui, se fait en plusieurs étapes : réalisation un état des lieux des services, observation du rôle du manager, mais également de celui de l'agent, échange avec les organisations syndicales.

SYNERGIE-OFFICIERS a notamment eu à s'exprimer dans le cadre de cet audit au cours du mois de mars 2018.

La certification exige également la création d'un

Le ministère de l'Intérieur, en concertation avec les organisations syndicales, a élaboré un protocole d'accord Diversité signé le 04 juin 2018. Ce protocole s'organise en 6 axes :

Axe 1 : Prévenir toutes les formes de discrimination et lutter contre le harcèlement

Axe 2 : Le dialoque social, élément structurant dans la mise en œuvre du plan d'actions ministériel

Axe 3: Favoriser l'égalité de traitement à travers l'amélioration de nos processus RH

Axe 4: Assurer l'égalité d'accès dans les recrutements

Axe 5: Vers une meilleure gestion des âges

Axe 6: Lutter contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre

réseau de référents Diversité et Égalité professionnelle au sein de la Police nationale : des référents présents au sein des directions centrales et des SGAMI avec une déclinaison au niveau déconcentré. Leur rôle va consister à agir auprès des agents en local, mais également de contribuer au fonctionnement du réseau par le biais de partage d'expériences notamment.

Les premières actions de ces référents vont consister dans la mise en œuvre d'un travail sur les imprimés RH en féminisant notamment nombre d'entre eux, l'élaboration de documents d'aide au recrutement. l'accueil des nouveaux arrivants, la communication sur la mise en œuvre de la politique Diversité et Égalité.

La DCRFPN a développé des actions afin de sensibiliser les nouveaux agents, leurs encadrants et les référents. La délivrance de la certification nécessite enfin la mise en place de cellules d'écoute telle SIGNAL - DISCRI pour ce qui concerne le périmètre Police nationale.

Le ministère de l'Intérieur s'est vu délivrer le label Égalité par l'AFNOR en juin 2018, il reste désormais à obtenir le label Diversité. Une décision devrait être rendue en juillet ou octobre 2018.

SYNERGIE-OFFICIERS a participé activement à l'élaboration du protocole d'accord Diversité ainsi qu'à l'audit AFNOR et se félicite de voir aboutir un projet donnant à tous la possibilité de s'épanouir au sein de la Police nationale.

L'obtention du label Diversité sera l'aboutissement de concertations nous impliquant tous et ô combien utile.

## **VOUS COUVRIR**

## **EN TOUTES CIRCONSTANCES,**

# C'EST NOTRE DEVOIR





**POUR SOUSCRIRE** LYRIA, RENDEZ-VOUS:

Parce qu'elle connaît mieux

de tous ceux qui concourent à la sécurité des personnes et des biens, la MGP vous fournit une protection sociale adaptée

à vos besoins et au meilleur tarif. Notre gamme Lyria, à la fois

complète et modulable, en est le meilleur exemple: ses garanties

chaque membre de votre famille

santé, salaire et prévoyance répondent aux attentes de

que quiconque les métiers







# La route **VUE DU CIEL**

Dans le trait d'Union N° 219, vous aviez pu découvrir l'utilisation faite par la DOSTL de la PP des drones dans les zones urbaines denses.

Ces nouveaux matériels se révèlent particulièrement utiles dans d'autres domaines d'activité des forces de l'ordre.

Depuis juin 2017, la C.R.S. Autoroutière Aquitaine a recours à un drone afin d'effectuer des contrôles routiers sur les autoroutes bordelaises.

Pascal GENSOUS, capitaine de Police et adioint de cette unité, nous présente ce nouvel outil et son usage.



#### Synergie-Officiers: Comment est venue l'idée de recourir à un tel appareil?

Pascal GENSOUS: Il y a quelques années, Théo Bons, un de nos collègues néerlandais avec qui nous menons annuellement des actions de coopération, m'avait parlé d'un drone utilisé par la police autoroutière en Allemagne dans le cadre d'opérations de sécurité routière. En janvier 2016,

j'apprenais que la préfecture de la Gironde avait fait l'acquisition d'un tel appareil. Sans attendre, nous avons proposé de faire des tests qui se sont rapidement avérés concluants.

## SO: Quels sont les avantages présentés par un drone en matière de contrôle routier?

PG: À l'image de l'avion de la P.A.F. ou de l'EC145 de la Gendarmerie, le drone nous offre un point haut qui nous permet de constater principalement un dépassement interdit souvent commis par les poids lourds et le non-respect des distances de sécurité (50 mètres entre chaque ensemble). Notre secteur est particulièrement touché par ce phénomène avec une fréquentation de 24 000 camions par jour (moyenne journalière annuelle), Bordeaux étant le passage obligé entre le nord et le sud de l'Europe en direction de la péninsule lbérique.

#### SO: Le drone est-il d'un usage facile?

PG: Je répondrai à la fois par oui et par non. Oui, c'est un moyen pratique et facile permettant de mettre en place un dispositif discret pour assurer nos opérations. Cet appareil est petit, blanc, et ne se voit pas dans le ciel. Nous le faisons voler à une hauteur de 25 à 30 mètres. C'est largement suffisant pour apprécier les infractions que nous recherchons.

Cependant, il faut garder à l'esprit que cet appareil n'est pas anodin. Ce n'est pas un jouet. C'est un aéronef dont son utilisation doit répondre à



des paramètres de sécurité importants. Si, dans la vie quotidienne, chacun peut utiliser un drone en guise de loisir (NDLR : il y a tout de même quelques règles à respecter), l'appareil est piloté par un effectif de la préfecture titulaire de la licence théorique ULM, et qui satisfait à toutes les obligations légales de déclaration de son activité (Manuel d'Activités Particulières, déclaration de niveau de compétence fournis à la D.G.A.C.).



Chacune de nos opérations fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la D.G.A.C. même si nous bénéficions d'une dérogation en vertu d'un arrêté du 17 décembre 2015 qui dispose dans son article 8 que les forces de l'ordre peuvent s'affranchir d'une quelconque autorisation. Néanmoins, vu la nature de nos missions dépourvue de toute confidentialité, nous préférons informer la D.G.A.C.

À propos des prérequis exigés pour le pilotage d'un drone dans un cadre professionnel, une modification importante arrive au 1er juillet 2018. Tout nouveau télépilote doit justifier d'un examen théorique propre au drone. Cependant, ceux qui disposent du théorique U.L.M. passé avant cette date conservent, par le jeu de la loi dite "du grand-père", le bénéfice de leur diplôme.

#### **SO : Peut-on le déployer partout ?**

PG: Non, il faut s'assurer de la topographie des lieux. Pas d'arbre, ni de bâtiment ou de ligne à haute tension à proximité. C'est une condition sine qua non de sa bonne utilisation. On ne le répétera jamais assez. Un drone n'est pas un jouet. Nous nous méfions également des éventuelles pollutions électromagnétiques qui pourraient nuire à la bonne connexion entre l'appareil et son boîtier de commande.



## SO: Tout appareil est-il utilisable pour vos opérations?

Il est nécessaire d'allier une autonomie suffisante des batteries à un moyen vidéo de qualité. Nous utilisons un appareil que l'on peut acheter dans le commerce, de la marque DJI, bien connue dans le monde du drone, modèle Phantom III. Son prix est de 600 euros environ. Couplé à une tablette afin de contrôler l'appareil avec l'application dédiée de la marque et équipé de trois batteries, nous pouvons pour 1 500 euros assurer ce type d'opérations. Son coût de fonctionnement est très faible, de l'ordre de quelques centimes d'euros afin de charger électriquement les trois batteries qui nous permettent de réaliser une opération



# Préfon-Retraite 1<sup>er</sup> régime de retraite facultatif en France

Préfon, association loi 1901 à but non lucratif, **est engagée depuis 50 ans pour la défense des intérêts** des agents du Service Public.

L'Association a créé le régime Préfon-Retraite afin de vous faire bénéficier d'une solution sans équivalent qui vous permet de percevoir des revenus complémentaires garantis à vie.

Ce n'est pas sans raison que Préfon-Retraite est le 1er régime de retraite facultatif en France! Déjà 400 000 Agents, ancien Agents et conjoints d'Agents du Service Public l'ont choisi pour préparer leur retraite.

Préfon s'engage pour votre retraite maintenant, parlons-en ensemble.

3025

Service & appel gratuits



www.prefon-retraite.fr



La retraite et la prévoyance de la fonction publique



tion préexistante. Que nous soyons dans un avion de la P.A.F. ou dans un hélicoptère de la Gendarmerie muni d'un moyen vidéo, nous occupons également les airs avec cet appareil et nous pouvons constater les infractions à l'aide de sa caméra. Il n'y a donc pas d'obstacle à la constatation des infractions routières.

SO: Pour l'avenir, peut-on imaginer d'autres utilisations dans le domaine de la sécurité routière?

d'une durée d'une heure avec une vingtaine d'infractions constatées en moyenne. Par rapport à un vol d'une heure en hélicoptère, le coût d'un tel appareil est amorti dès sa première sortie.

Une réflexion est menée actuellement afin d'acquérir pour l'ensemble des services de police un appareil fiable, et surtout sûr. Je pense au minimum à l'équipement d'un appareil avec un parachute dédié. En outre, un modèle à six ou huit moteurs serait plus sécurisant. Gardons à l'esprit que la défaillance d'un seul moteur sur un quadricoptère engendre la chute de ce dernier. Avec un hexacoptère ou bien un octocoptère, on peut ramener plus aisément l'appareil sur la terre ferme sans dommages collatéraux éventuels. Enfin, l'unicité des modèles permettrait de parler le même langage en cas de difficultés techniques tenant aux appareils. Il est plus facile de trouver une pièce de rechange pour un seul et même modèle partagé par tous les services de police.

## SO: Y a-t-il des restrictions juridiques quant à son utilisation?

PG: L'usage d'un drone ne s'oppose pas au principe de la loyauté dans la recherche des preuves. Ainsi nous nous limitons à constater une infracPG: Grâce à la Brigade de Police Aéronautique de la PAF Sud-Ouest avec laquelle nous réalisons régulièrement des opérations en avion, nous avons eu l'opportunité de participer à des tests avec le Centre d'Excellence Drones de l'Armée de l'Air basé à Salon-de-Provence. À deux reprises, nous avons pu tester un appareil muni d'un zoom x7, une voilure fixe, véritable petit avion miniature, et aussi la transmission du cliché photographique ou de la vidéo de l'infraction sur le lieu de verbalisation. Ainsi, le contrevenant peut voir son comportement dangereux dans la minute qui suit son interception par nos motocyclistes.

De plus, nous avons réalisé récemment un test afin de produire en deux ou trois dimensions un plan accident. Les résultats sont très encourageants. Et pourquoi ne pas réaliser une maquette à l'aide d'une imprimante en 3D d'une scène d'accident ou d'une enceinte sportive? Une D.D.S.P. pourrait l'utiliser à volonté afin de parfaire un dispositif de sécurité à l'occasion d'un grand événement.



En vérité, le monde du drone peut nous offrir tant de services encore insoupçonnés à ce jour. Dans les métiers de la police, il a certainement un avenir et c'est même le présent. Sécurité routière, surveillance, maintien de l'ordre public. Les domaines sont multiples et variés. J'ai même assisté à une démonstration consistant au repérage d'une scène de crime depuis l'extérieur grâce à un casque de réalité virtuelle relié à un tout petit drone évoluant à l'intérieur d'un lieu d'habitation.

Aujourd'hui en 2018, plus que le drone, ce sont les périphériques connectés à cet appareil qui peuvent faire la différence. Et en particulier les moyens vidéo. Une caméra équipée d'un zoom puissant, ou bien d'un capteur infrarouge peut enrichir énormément les capacités de l'appareil.

# SO: La communication de ce type d'opération semble facile auprès des médias. Qu'en est-il pour l'unité autoroutière bordelaise?

PG: Depuis juin dernier, notre unité a souvent été sollicitée par les médias. Outre les habituels reportages des journaux télévisés, nous avons participé aux émissions TURBO et ENQUÊTE EXCLUSIVE sur M6. La BBC est même venue à Bordeaux couvrir nos opérations. Des journaux espagnols et italiens ont repris une communication que nous avions faite avec le Figaro en juillet 2017. Nous savons que ce type d'appareil est très prisé par les médias. Nous en profitons



systématiquement pour rappeler les conditions essentielles quant à sa bonne utilisation. Ce n'est pas un jouet, mais un aéronef soumis à des règles strictes d'emploi. Cela vaut aussi pour le pilotage en loisir. Moi-même j'utilise un appareil à titre de loisir, mais en m'entourant de toutes les conditions de sécurité incontournables. Une simple vérification sur le site Géoportail permet de savoir où l'on peut faire voler son appareil et à quelle hauteur maximale.

#### SO: Que manque-t-il à la C.R.S. Autoroutière Aquitaine pour parfaire ses opérations?

PG:Il ne nous reste plus qu'à travailler de concert avec la P.A.F. On imagine bien une demande de moyens aériens similaire à celle que nous leur adressons régulièrement afin de bénéficier de leur avion. Ils possèdent leurs appareils, leurs télépilotes formés, de quoi écrire encore une nouvelle page de l'essor du drone dans la Police nationale! En attendant pour bientôt, je l'espère, une doctrine générale d'emploi de ces appareils de la D.G.P.N. qui nous permettra de progresser encore dans l'emploi du drone et d'unifier les pratiques développées ici et là au sein de nombreux services de police. À ce sujet, nous attendons sagement sa publication afin de reprendre nos opérations.

Les diverses missions dévolues aux des C.R.S. présentent également un potentiel non négligeable en matière d'utilisation des drones dans le cadre des violences urbaines, du maintien de l'ordre, du secours en montagne ou bien sur les plages. D'ailleurs, le simple emploi de cet appareil en matière de formation permettrait tout simplement aux formateurs et au commandement d'apprécier la progression d'une unité de service générale dans le cadre d'une période de recyclage... le tout vu de haut!

Photos :
Fabien COTTEREAU & Michel MIRALLES



Pour faire suite aux délais très courts pour candidater sur les postes ouverts dans le cadre du seul mouvement général de 2018 dont la CAP s'est tenue le 06 juin, Pour faire suite au volume démesuré des postes proposés qui a empêché les Officiers d'étudier tous les postes susceptibles de les intéresser et de s'y positionner utilement, Pour faire suite au nombre très important de régularisations et de mouvements internes dans le cadre de cette CAP, rendant les postes réellement vacants difficilement identifiables,

De nombreux postes étant restés sans candidat, tous grades confondus ; et ces postes n'ayant pas été reproposés par télégramme additif avant la CAP,



SYNERGIE-OFFICIERS A OBTENU QU'UN
MOUVEMENT PONCTUEL, FASSE SUITE À LA CAP
DU 6 JUIN POUR PERMETTRE AUX OFFICIERS DE
SE POSITIONNER SUR DES POSTES VACANTS À
L'ISSUE DE LA CAP.
CE MOUVEMENT, PARU LE 15 JUIN, SERA ÉTUDIÉ
COURANT JUILLET.

Plus que jamais, SYNERGIE-OFFICIERS souhaite que les Officiers soient traités comme des cadres et considère qu'un télégramme avec autant de postes n'est pas à la hauteur de leur nouveau statut.

16

SYNERGIE-OFFICIERS le demande depuis des années, mais il est vraiment temps d'étoffer le Bureau des Officiers (BOP),

> largement sous-dimensionné, notamment par rapport au « Département » qui traite de la gestion des Commissaires (« Bureau des Officiers » vs « Département du management et de la gestion des Commissaires»... sic).

Nonobstant la meilleure volonté du monde que les effectifs du BOP manifestent et la cadence infernale qu'ils s'imposent, il leur est impossible de faire face à tous les chantiers d'actualité de manière qualitative.

SYNERGIE-OFFICIERS déplore également l'immobilisme de certaines Directions sur la nomenclature des Officiers. Il est grand temps, là aussi, de toiletter la nomenclature pour qu'elle corresponde au nouveau statut de catégorie A-TYPE des Officiers.

> Les niveaux de poste ne sont plus adaptés à la physionomie du corps (avec un grade supérieur en plus). Ils ne sont plus cohérents par rapport à l'objectif cible des 40-40-20 (40% de Capitaines, 40% de Commandants et 20% de sommitaux - Emplois Fonctionnels et Divisionnaires).

Trop de postes ne correspondent plus à des fonctions d'Officiers tandis que de nombreux postes, vacants, à haute valeur ajoutée, devraient l'être, mais sont bloqués par le corps de conception et de direction qui en refuse la déflation. Par crainte de souffrir la comparaison?

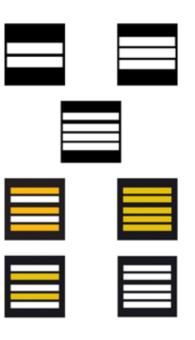
SYNERGIE-OFFICIERS dénonce cette situation depuis longtemps mais constate une accentuation des difficultés dont les seules victimes sont les Officiers, au préjudice du bon fonctionnement du service public.

Le protocole de 2016 est extrêmement valorisant pour tous les Officiers. La gestion de notre corps doit se mettre en adéquation avec les mesures statutaires et fonctionnelles obtenues dont la déclinaison ne peut pas seulement se concrétiser par un exhaussement indiciaire.

## **GALONNAGE:**

## LES DEUX SYNDICATS MAJORITAIRES DOIVENT ETRE ENTENDÚS

Dès la signature du Protocole de 2016 et la création du grade de Commandant Divisionnaire, les deux syndicats majoritaires ont travaillé main dans la main pour obtenir un galonnage valorisant pour les Divisionnaires et les Fonctionnels.



Les discussions ont porté rapidement et naturellement sur un galonnage à 5 barrettes non seulement en adéquation avec l'histoire du corps et de ses ainés et de surcroit en conformité avec ce qui existe déjà dans d'autres corps : gendarmerie, pompiers, douanes... et qui rappelaient un galonnage usité en son temps par les anciens Officiers de Paix.

Alors que l'ancien Directeur Général de la Police Nationale avait donné aux deux organisations majoritaires son accord pour un galonnage panaché pour le grade et panaché inversé pour l'emploi fonctionnel, il était revenu sur sa parole et avait annoncé que cette mise en œuvre était finalement impossible.

Il nous était expliqué que l'opposition de la Gendarmerie était insurmontable.

Par ailleurs, les Commissaires du SCPN-UNSA, toujours avide se mêler de ce qui ne les regarde pas et de penser le bonheur des autres à leur place, écrivaient qu'un tel galonnage était absolument inenvisageable et faisaient des propositions pittoresques et lamentables pour les Officiers

Depuis, SYNERGIE-OFFICIERS ne cesse de battre le fer à tous les niveaux pour convaincre et emporter une décision politique favorable. Par ailleurs, plusieurs rendez-vous étaient organisés entre les deux Secrétaires Généraux des syndicats majoritaires et la DGPN. Ces discussions difficiles, parfois stériles avec l'Administration, menées d'un front commun permettaient de maintenir le sujet des 5 barrettes d'actualité, sur la base des exigences formulées unanimement dès 2016 par l'intersyndicale.

SYNERGIE-OFFICIERS, qui a la responsabilité de ne pas mettre en difficulté les Officiers, a choisi de ne pas verser dans la démagogie par des actions qui risquent à terme de discréditer le combat légitime que nous menons.

SYNERGIE-OFFICIERS exige qu'une décision soit prise en faveur des 5 barrettes pour mettre fin au mépris manifesté contre les Officiers depuis maintenant deux ans.

SI CERTAINS ONT PEUR DES CINQ BARRETTES, **QU'ILS S'INTERROGENT SUR EUX-MEMES,** LES OFFICIERS LES ASSUMERONT PARFAITEMENT.



Connaissez-vous vraiment la Police ? Découvrez l'histoire contemporaine et populaire de cette institution au travers de ses témoignages, uniformes, matériels et véhicules. Grâce à nos partenaires de l'Amicale Police et Patrimoine, vous retrouverez désormais dans chaque numéro du Trait d'Union une chronique historique pour mieux comprendre la maison Police.

# **SOUVENONS-NOUS:** Le panier à salade



Dans l'imaginaire populaire, le H "panier à salade" est à la police ce que l'estafette est à la gendarmerie, le bus TR4 RENAULT à plate-forme de la RATP et le HOTSCHKISS aux pompiers. Tout le monde connaît sa silhouette très aérodynamique (!) avec cette sérigraphie noire et blanche qui semblait faite pour lui.

Sorti en 1948, le fourgon type H a équipé la police à partir de 1950. Les derniers exemplaires ont été réformés en 1990! C'est dire la longévité exceptionnelle de ce véhicule et explique que la mémoire collective l'a enregistré pour toujours.



Équipé dès l'origine d'un 4 cylindres en ligne de 1911 cm3 développant la puissance fantastique de 58 CV (!), extrapolé de la TRACTION, il a conservé cette motorisation toute sa carrière, bien que quelques moteurs diesel aient vu le jour, mais pas dans la police. Au choix, la boîte de vitesses proposait 3 vitesses, plus une marche arrière...



Intériale, première mutuelle du ministère de l'Intérieur et experte reconnue des métiers et des risques professionnels liés aux missions de la Police Nationale





Dès son arrivée dans la Police, la carte grise du véhicule était enregistrée aux mines pour 14 places, ce qui explique que des générations de policiers, à peine sortie soit de la "faculté" de BEAUJON (que les moins de 20 ans...), soit du CAPU (Centre d'application des personnels en uniformes), soit de l'ENPP de la redoute de Gravelle, étaient convoqués à l'école de conduite des Services techniques de la PP pour y passer le permis "D" (transport en commun).

Des anciens se rappellent encore des tournées de relève, où 20 collègues se retrouvaient entassés à l'arrière!

Le panier à salade était le symbole de la police de proximité, bien avant que le politique ne s'en empare.



La polyvalence des missions de police-secours était le quotidien de nos anciens : ramassant à 8 h 00 les clochards qu'ils conduisaient à la Maison NANTERRE, ils emmenaient à 9 h 00 une petite maman sur le point d'accoucher, et terminaient la matinée en faisant le tour des commissariats pour y récupérer les mobylettes et vélos à mettre en préfourrière. L'après-midi, ils embarquaient les excités, alcooliques et contrevenants de tout poil, pour terminer la soirée au bois de BOULOGNE afin d'y ramasser les dames de petite vertu.



Pourquoi "panier à salade"? L'explication connue et admise est que le porte-à-faux arrière faisait que les passagers transportés étaient secoués autant que dans l'ustensile ménager.

Ce porte-à-faux était réalisé avant livraison par les établissements CURHUS, déjà auteurs du prototype de la 4CV pie aux portes échancrées.

En version pie "courte", il existait deux versions utilisées dans la police : le fourgon de balisage utilisé par les CCU (pose de cônes de LUBECK), et celui de la Brigade fluviale, tirant un bateau d'intervention.

Le panier à salade a eu son heure de gloire au cinéma, et aussi dans une pub devenue collector : celle de CITROËN affirmant, photo d'un H à l'appui, que c'est cette marque qui, la première, avait eu l'idée du... monospace!

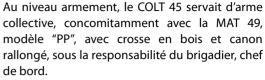




Si le panier à salade était associé au secours, tous ne portaient pas cette mention sur leurs flancs ; la plupart étaient juste sérigraphiés "police".

Dans tous les cas, à partir de 1975, date de la création du SAMU, les secours ont changé de camps. À l'époque, des notes de service lançaient des candidatures pour des chauffeurs, connaissant parfaitement la topographie. Ces équipages ont

duré deux ans, à l'issue desquels le SAMU a recruté ses propres personnels. L'équipement du type H comprenait notamment brancard, boîte de secours, bouée de sauvetage, radio alimentée par des batteries de 12 volts installées dans une trappe arrière.



En ce mois de mai 2018 où l'on a célébré les 50 ans des événements qui ont secoué la France, il faut se rappeler que le panier à salade était en première ligne pour convoyer rapidement les effectifs et prendre en charge les blessés, de tout bord!



Comment, à cette occasion, ne pas penser à notre collègue, brigadier de police-secours, qui s'est pris un pavé en pleine tête alors qu'il emmenait à l'hôpital une manifestante blessée; collègue promu officier à titre posthume! Les photos en live sont dans toutes les mémoires.





À partir de 1965, puis 1977, les J7 et J9 ont progressivement remplacé notre type H.

Cependant, alors que ces fourgons plus modernes présentaient des fragilités importantes, il restait souvent dans l'arrière-cour des commissariats un bon vieux H, prêt à reprendre du service à la demande, au cas où...

Après que des centaines de type H eurent été utilisés, personne n'a jamais eu l'idée d'en sauvegarder un, pour la mémoire.



Il a fallu attendre la création de l'Amicale Police et Patrimoine, en 2007, pour qu'un groupuscule de collègues retraités décide de redonner vie à l'un d'entre eux. C'est, à notre connaissance, le seul exemplaire actuellement roulant, présent dans toutes les manifestations.

À noter que de nombreux collègues nous le réservent pour leur mariage, afin de marquer identitairement et spectaculairement leur appartenance à notre belle maison, l'obole récupérée permettant à l'association de poursuivre son travail de mémoire (elle n'a bien sûr, et à ce jour, aucune aide de l'administration) et les restaurations de ses douze autres véhicules.

À l'instar de nos collègues gendarmes et leur estafette, notre panier à salade restera dans la postérité.

Il est le témoin d'une époque, de valeurs, d'un esprit de camaraderie.

Bien planté sur ses quatre roues, il résiste au temps et sert de thérapie de groupe à tous les visiteurs que l'APP croise dans ses exhibitions et pour lesquels une once de nostalgie est indispensable pour affronter le quotidien.

SYNERGIE-OFFICIERS l'a bien compris, qui aide l'APP à garder et entretenir ses véhicules.

Pour en savoir plus, vous pouvez-vous rendre sur le site internet de l'Amicale Police Patrimoine : http://www.amicale-police-patrimoine.fr

Dominique CHAGROT Président de l'Amicale Police et Patrimoine

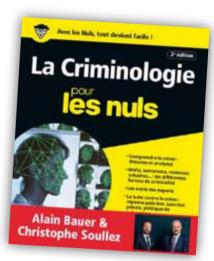


# LU pour vous

À paraître fin mars/avril 2018 Prix : 22.95 €

ISBN: 978-2-412-03625-9





# La Criminologie pour les Nuls 2<sup>e</sup> édition par Alain Bauer et Christophe Soullez

La référence pour comprendre le crime et le combattre

Les auteurs: Alain Bauer est professeur de criminologie au Conservatoire national des arts et métiers, ainsi qu'à New York et à Pékin. Auteur d'une quarantaine d'ouvrages sur la criminalité, il occupe la première chaire de criminologie installée en France.

Christophe Soullez est criminologue et chef de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales. Auteur ou coauteur d'une quinzaine d'ouvrages sur la criminalité, il enseigne notamment à sciences Po Paris et à l'École nationale supérieure de la police.

Ils ont publié récemment aux Editions First « Comment vivre au temps du terrorisme » Qu'est-ce qu'un crime? Comment le mesurer? Quelles sont ses conséquences sur les victimes? Cette deuxième édition entièrement mis à jour vous entraîne dans les profondeurs du monde du crime, et vous offre une meilleure compréhension des sombres recoins de l'esprit criminel et des moyens d'action des défenseurs de la loi.

Vous comprendrez ce qu'est un crime, comment le mesurer, et ses conséquences sur les victimes et la société en général. Vous explorerez les différentes théories qui cherchent à expliquer pourquoi les individus commettent des crimes.

Vous identifierez les différents types de crimes, du crime en col blanc au crime organisé ou au terrorisme, l'un des plus grands défis de notre époque. Vous suivrez les policiers pendant qu'ils poursuivent et arrêtent les criminels.

En somme, vous découvrirez les véritables motivations du crime, la façon dont la société réagit face à cette menace, et, surtout, les moyens de limiter son expansion.



## « Offre Spéciale Synergie Officiers »

**-50%** pour toute réservation jusqu'au 30 décembre 2018 - Veuillez spécifier lors de la réservation le code « synergiepl » -

Sur présentation de la carte du syndicat en cours de validité.



FLASHEZ-MOI



28 rue Cardinal Lemoine 75005 Paris - **Réservation : 01-43 25 28 28** 

Cabaret, Rive Gauche, Paris.

www.paradislatin.com - paradislatin@paradislatin.com



## SYNERGIE BULLETIN D'ADHESION 2018

**MATRICULE** :

NOM:

Grade : Date de naissance :

Date de nomination : Adresse domicile :
Direction : Portable :

Service d'affectation :
Adresse professionnelle :

Téléphone :

RECEVEZ NOS PUBLICATIONS

Courriel prof.: Courriel personnel:

GRADES	COTISATION (1) SYNERGIE- OFFICIERS	COTISATION (2) avec adhésion CFE-CGC	Règlement par prélèvement automatique	
			(1)	(2)
Elève	10 €			
Stagiaire	15 €	85 €		
LIEUTENANT CAPITAINE	85 € 115 €	155 € 185 €	7,60 € 10,10 €	13,40 € 15,90 €
COMMANDANT	140 €	210 €	12,20 €	18,00 €
COMMANDANT DIVISIONNAIRE & DIVISIONNAIRE FONCTIONNEL	160 €	230 €	13,85 €	19,70 €
Retraité	50 €	110 €	4,60 €	9,50 €
Veuve	15 €			

NOTA: la cotisation syndicale est déductible de l'impôt sur les revenus à hauteur de 66% de son montant. Exemples de montants restant à la charge de l'adhérent après déduction fiscale : Lieutenant 26 €, Capitaine 38 €, Commandant 46 €.

La cotisation annuelle de SYNERGIE-OFFICIERS est exigible en début d'année, elle comprend obligatoirement : l'abonnement au Trait d'Union (10 €), la cotisation syndicale, l'assurance décès de l'adhérent, (y compris hors service) fonctionnaire de Police actif ou retraité, à jour de cotisation au 31 mars, qui sera réglée à l'ayant droit légal ou désigné nommément par lui.

<u>Le prélèvement automatique</u>: Joindre une autorisation de prélèvement SEPA <u>datée et signée</u> accompagnée d'un RIB. Les sommes indiquées, sont calculées pour un échelonnement sur 12 mois et sont valables pour une adhésion avant le 15 janvier.

Le renouvellement d'adhésion s'opère automatiquement par tacite reconduction.

Pour une adhésion, ou un renouvellement d'adhésion en cours d'année, après un 1<sup>er</sup> prélèvement d'ajustement calculé en fonction du nombre de mois écoulés, le montant de la mensualité reste ensuite identique jusqu'au 31 décembre.

Toute adhésion souscrite en cours d'année est due dans son intégralité.

Fait à Le Signature

SYNERGIE-OFFICIERS

2bis, quai de la Mégisserie - 75001 PARIS - TEL. 01.40.13.02.85 - Email : <a href="mailto:bureau.national@synergie-officiers.com">bureau.national@synergie-officiers.com</a> (affilié CFE-CGC)



DES HOMMES,
DES FEMMES,
DES MISSIONS,
UNE SEULE
AMBITION



Synergie-Officiers

2 bis quai de la mégiserie 75001 Paris
01.40.13.02.85

bureau.national@synergie-officier.com

CESİ